

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE EXTENSION DE PÉRIMÈTRE

DEMANDE  
D'INTERVENTION : Commune de **PORT JEROME SUR SEINE** (Seine Maritime – Caux Seine Agglo)

DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL : Sous réserve d'une délibération par la Conseil municipal sollicitant l'intervention de l'EPF Normandie et s'engageant au rachat de la réserve foncière dans le délai de 5 ans.

SITUATION DU BIEN : Emprise d'environ 200 m<sup>2</sup> non bâtie (à parfaire par document d'arpentage) à prélever sur la parcelle bâtie cadastrée section **AP 112** sise rue Georges Clémenceau sur le territoire communal.

PLU : Zone URp du PLU : zone à usage d'habitation, à urbaniser dans laquelle sont autorisées sous certaines conditions les activités artisanales et commerciales, les agrandissements des activités industrielles, les installations classées, les entrepôts. L'emprise au sol est fixée à 40 % de la surface ou de l'unité foncière.

PROJET : Acquisition complémentaire à celle d'un ensemble immobilier qui, après dépollution et démolition du bâti, pourrait être utilisé dans le cadre d'un projet immobilier de logements. Il s'agit de requalifier un espace actuellement dégradé dans un secteur pavillonnaire.  
L'acquisition vise à améliorer les possibilités de desserte et le potentiel d'urbanisation du site.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **04 avril 2019 – Avis favorable.**  
**Densité Habitat : 20 logements/ha**  
**Mixité Habitat : 20 % LLS**

PROPRIÉTAIRE : **Époux LUTROP**

ÉVALUATION  
DOMANIALE : *Acquisition inférieure au seuil de consultation obligatoire de France Domaine.*

IMPUTATION : **Compte n° 920 323 - PORT JERÔME SUR SEINE SITE TRAVISOL**  
**Enveloppe projet : 10 000 €**

ROUEN le 10 avril 2019

Pour la Présidence,  
le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

23 AVR. 2019

Nicolas FESSE

Gilles GAL